ville de PÉRONNAS

2026/60

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: COLIN Jocelyne
Le mardi 22 septembre 2026
Représentant l'association : BLUEPATTCOUNTRY
En qualité de : Trésorière
Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Bal Country
Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,

Le samedi 03/10/2026 de 17h00 à 01h00

A R R Ê T E

ARTICLE I –Madame COLIN Jocelyne **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3ème catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Samedi 03/10/2026 de 17h00 à 01h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame COLIN Jocelyne, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mardi 22 septembre 2026
Le Maire

Hélène CÉDILEAU

